

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 04 Avril 2019

Objet de la délibération : Approbation du compte de Gestion 2018

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 27 mars 2019.

Transmise au Contrôle de légalité le 09 avril 2019

Affichée le.....2019

Nombre de Conseillers Syndicaux : 92

En exercice : 92

Présents : 6

Pouvoirs : 0

Excusés : 31

Votants : 6

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 mars 2019, le Comité Syndical du SIVAAD a été de nouveau convoqué le jeudi 04 avril 2019 à 9h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, au sein du siège social du SIVAAD, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

<u>Délégués Titulaires</u>	
LA VALETTE	Mme PLATANIA Sylvie
LE REVEST	Mme REGNAUD Jacqueline
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian
SIX FOURS	Mme ROSTAGNO Agnès

<u>Délégués Suppléants avec voix délibérative</u>	
SAINT MANDRIER	M. BOUVIER Rémy
SIX FOURS	M. DRAVETON Yves

<u>Délégués Suppléants sans voix délibérative</u>
Néant

Pouvoirs :

<u>Pouvoirs</u>
Néant

Excusés :

Délégués Titulaires	
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT
FAYENCE	Mme PADER Daniele
GASSIN	Mme DELEAUME
LA CROIX VALMER	M. NONJARREL Yves - M. SIEGEL Philippe
LA FARLEDE	Mme GAMBA Mireille
LA LONDE	Mme SCHATZKINE Nicole – Mme QUERO Eliane
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE REVEST	M. VIZIALE Jean Marc
LE THORONET	Mme TAXI Odile – Mme PELLERIN Annick
MAZAUGUES	M. CAYOL Francis
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne – Mme ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	M. RIGHI Dominique
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre
RIANS	M. NOYER Tristan - M. BUGGIANI Paul
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle – M. COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique – Mme KIRSCH Carla

Appusé de réception en préfecture
083-258301126-20190404-04042019-DAG4-
Date de transmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
BRUE AURIAC	M. AMBROSIO Robert
LE BEAUSSET	Mme SANTUCCI Maryvonne
PUGET VILLE	M. FOSSE Didier
SOLLIES TOUCAS	M. CHARRIER Pierre Olivier
SOLLIES VILLE	M. OLIVIERI Paul

Le secrétariat est assuré par M.TOULOUSE Christian pour la commune de Saint Mandrier-sur-Mer

Objet de la délibération : Approbation du compte de Gestion 2018

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20190404-04042019-DAG4-
BF
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019

Rapporteur : M. Christian TOULOUSE, 1^{er} Vice-président du SIVAAD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-36 et L.2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 04 Avril 2019 à Saint Mandrier-sur-Mer.

Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Mme Jacqueline REGNAUD

